



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 03/06/2024

Séance du 16 mai 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n° 3), Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n° 6), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n° 14), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Mme Annaïck CHAUVET

M. Nicolas BODIN, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Abdel GHEZALI, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 34), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 12 - Animations commerciales et artisanales - Aide au "Marché de créatrices et créateurs"

Délibération n° 007524

Animations commerciales et artisanales - Aide au "Marché de créatrices et créateurs"

Rapporteur : Mme Frédérique BAEHR, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 1	02/05/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'accorder l'attribution d'une subvention à l'association marché des créatrices et des créateurs pour l'organisation d'un marché destiné à promouvoir la production artisanale et artistique.

I. Concept

L'association Marché des créatrices et des créateurs organise deux marchés par an depuis 2022 : une édition en juin et une édition en décembre. Grâce à une sélection pointue et une esthétique recherchée, les marchés ont acquis très vite une belle réputation à Besançon, et la fréquentation est de plus en plus importante. Les créateurs et créatrices présents sont exclusivement de la région, et proposent des créations artisanales de qualité dans divers domaines : illustrations, bijoux, céramiques, créations textiles, art floral, maroquinerie, etc.

II. Les objectifs

Pour proposer une expérience encore plus agréable aux visiteurs, il s'agit de développer nos marchés pour qu'ils deviennent des rendez-vous incontournables de la vie bisontine:

Edition estivale :

Dans la cour du Musée du Temps, les stands de créateurs seront installés sous les arches. Au centre de la cour, des parasols abriteront des tables de jardin, transat et chaises, pour profiter d'une pause. Un food truck sera installé pour proposer une offre sucré et salé, avec des produits locaux. Un espace « animation » sera abrité sous des pergolas, c'est là où se dérouleront les ateliers créatifs pour apprendre à broder ou pour créer une couronne de fleurs séchées par exemple, tandis que des tables rondes seront également animées par des créateurs autour de différents sujets : illustrer et écrire des livres jeunesse, présentation de la photothérapie, témoignage de la créatrice CréaBisontine, etc.

En plus, une nocturne le samedi soir : à partir de 18h, un groupe de musique viendra faire danser les familles présentes, pour profiter de la soirée estivale et de la présence des créateurs jusqu'à 21h.

Edition hivernale :

Dans la cour du Musée du Temps, les stands de créateurs seront installés sous les arches, entourés d'un décor illuminé et féérique. Un coin décoré, dédié à une photographe, permettra aux familles présentes de profiter d'un shooting photo en souvenir. Au centre de la cour, un foodtruck de fondue permettra aux visiteurs de se réchauffer et de faire une pause gourmande.

III. Budget

<u>CHARGES</u>		<u>RESSOURCES</u>	
publicité	100 €	Inscriptions	5 000 €
Kakémonos et bâches	300 €	Adhésion	50 €
Photos et vidéos	1 800 €	Ville de Besançon	2 500 €
Graphiste	800 €		
Accueil des créateurs	250 €		
Musiciens	500 €		
Décorations	1 000 €		
Espace ateliers	1 200 €		
Photobooth de Noël	700 €		
Location camion	600 €		
Compte bancaire	100 €		
Assurance	200 €		
TOTAL	7 550 €	TOTAL	7 550 €

Il s'agit d'une nouvelle action et de ce fait, d'une première demande. La subvention sollicitée est de 2 500 € pour un coût total de 7 550 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 2 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.632.65748.0022134.10011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association des marchés des créateurs et des créatrices.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

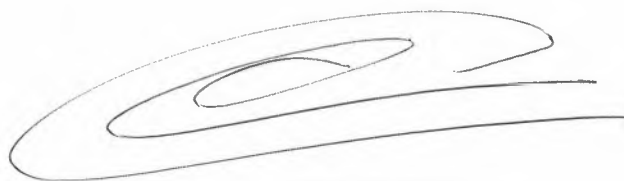
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Annaïck CHAUVET,
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT